

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à la salle multi-activités à Montregard,
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gille JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **23**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **23**

- o Pour : **23**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, DEVRET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant

M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine

Mme MEYNET Isabelle a donné pouvoir à Mme DREVET Hélène

M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à Mme JAMES Marie-Laure

Date de convocation :

Le 31 août 2022

Date d'affichage :

Le 9 septembre 2022

DELIBERATION N° :
DC/2022-09-05/06

OBJET DE LA SEANCE :
**Animations pédagogiques
alimentaires**

**Demande de subvention
LEADER**

M. le Président expose dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial porté par le Pays de la Jeune Loire, auquel la Communauté de Communes adhère, la Communauté de Communes a proposé de porter des animations pédagogiques sur l'alimentation une fois par mois dans deux classes (6è ou 5è) du collège privé à Dunières, soit environ 7 séances (pendant deux ans) : promotion de la ruralité, de l'alimentation, de l'agriculture durable et de la transition écologique (ateliers pratiques, visites...).

Il précise que ces animations seraient assurées par LANDESTINI (43500 Boisset) pour un coût annuel de 5 000 €.

M. le Président indique également qu'il serait possible de bénéficier d'une aide LEADER sur cette opération, à hauteur de 80% (4 000 €) la 1^{ère} année et 70% (3 500 €) la 2^{ème} année.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

AR Prefecture

043-244300307-20220905-DC2022090506-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

- approuve le projet de réaliser des animations pédagogiques sur l'alimentation à destination des enfants du collège privé à Dunières,

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- sollicite de M. le Président du GAL du Pays de la Jeune Loire une subvention LEADER la plus élevée possible pour financer ce projet,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant et d'engager les dépenses mentionnées,
- s'engage, en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement le coût du projet non subventionné,
- charge le Président de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20220905-DC2022090506-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le